

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 116421

Le 22/02/2023



Bien : **Maison individuelle**

Adresse : **10 rue Dautresme
76500 ELBEUF**

Numéro de lot :
Référence Cadastre : **AV - 278**

PROPRIETAIRE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND
76006 ROUEN CEDEX

DEMANDEUR

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND
76006 ROUEN CEDEX

Date de visite : **02/02/2023**

Opérateur de repérage : **BARRE Nicolas**

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 116421

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison individuelle	
Adresse : 10 rue Dautresme 76500 ELBEUF	Réf. Cadastre : AV - 278
	Bâti : Oui Mitoyenneté : Non
	Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997
	Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949
Propriétaire : METROPOLE ROUEN NORMANDIE	

EXPOSITION AU PLOMB

Validité au : **21/02/2024**

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>
Consommation conventionnelle : 338 kWh_{ep}/m².an	Estimation des émissions : 106 kg_{eq}CO₂/m².an
<p>logement extrêmement performant</p> <p>A B C D E F G</p> <p>consommation (énergie primaire) émission</p> <p>338 106*</p> <p>kWh/m².an kgCO₂/m².an</p> <p>333 kWh/m².an d'énergie finale</p> <p>logement extrêmement peu performant</p>	<p>peu d'émissions de CO₂</p> <p>A B C D E F G</p> <p>106 kgCO₂/m².an</p> <p>émissions de CO₂ très importantes</p>

DIAGNOSTIC ELECTRICITE Validité au : 07/02/2026

L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

CONSTAT AMIANTE Validité illimitée (sauf travaux)

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante



CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

Les parties privatives

Occupées

Par des enfants mineurs : Oui Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble

Avant la vente

Ou avant la mise en location

Avant travaux

C Adresse du bien

10 rue Dautresme
76500 ELBEUF

D Propriétaire

Nom : **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**
Adresse : **108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND 76006
ROUEN CEDEX**

E Commanditaire de la mission

Nom : **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

Qualité :

Adresse : **108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND
76006 ROUEN CEDEX**

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **Heuresis**

Modèle de l'appareil : **Pb200i**

N° de série : **1387**

Nature du radionucléide : **Co57**

Date du dernier chargement de la source : **21/05/2021**

Activité de la source à cette date : **185**

G Dates et validité du constat

N° Constat : **116421 P**

Date du constat : **02/02/2023**

Date du rapport : **22/02/2023**

Date limite de validité : **21/02/2024**

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
398	35	8,79 %	276	69,35 %	16	4,02 %	39	9,80 %	32	8,04 %

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

I Auteur du constat

Signature

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

190 Rue François Jacob
76230 BENEUVILLE
Siret : 90 184 675 01670

Cabinet : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Nom du responsable : **JOURDAIN Melanie**

Nom du diagnostiqueur : **BARRE Nicolas**

Organisme d'assurance : **MSIG Insurance Europe AG**

Police : **F210.16.0414.**

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE.....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	3
PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4
METHODOLOGIE EMPLOYEE	4
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	5
STRATEGIE DE MESURAGE	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5
PRESENTATION DES RESULTATS	5
CROQUIS	7
RESULTATS DES MESURES	10
COMMENTAIRES	28
LES SITUATIONS DE RISQUE	28
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	28
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	28
ANNEXES	29
NOTICE D'INFORMATION.....	29
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	30
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB.....	31

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : BARRE Nicolas	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT, PARC EDONIA - BAT G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GRÉGOIRE Numéro de Certification de qualification : CPDI3686 Date d'obtention : 02/04/2020
--	---

2.2 Personne compétente en radioprotection (PCR)

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) :

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriqueur de l'étalon : NIST N° NIST de l'étalon : SRM 2573	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	02/02/2023	1,01
En fin du CREP	732	02/02/2023	1,01
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux : 3
--	--

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 10 rue Dautresme 76500 ELBEUF Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : Référence Cadastre : AV - 278	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation individuelles (Maisons)
---	--

2.7 Occupation du bien

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local
----	-------

1	Hall
2	Entrée
3	Dégagements
4	Salle à Manger
5	Cuisine
6	Arrière cuisine
7	Buanderie
8	Escalier n°1
9	Palier n°1
10	Placard
11	Chambre n°1
12	Chambre n°2
14	Salle d'eau n°1
15	Séjour
16	Salon
17	Escalier n°2
18	Palier n°2
19	Chambre n°3
20	Salle d'eau n°2
21	Dressing n°1
22	Chambre n°4
23	Dressing n°2
24	Couloir
25	Chambre n°5
26	Chambre n°6
27	Chambre n°7
28	WC
29	Salle de Bains
30	combles 2
32	sous sol

2.9 Liste des locaux non visités		
N°	Local	Justification
13	combles 1	absence de trappe de visite
31	combles 3	sécurité insuffisante

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

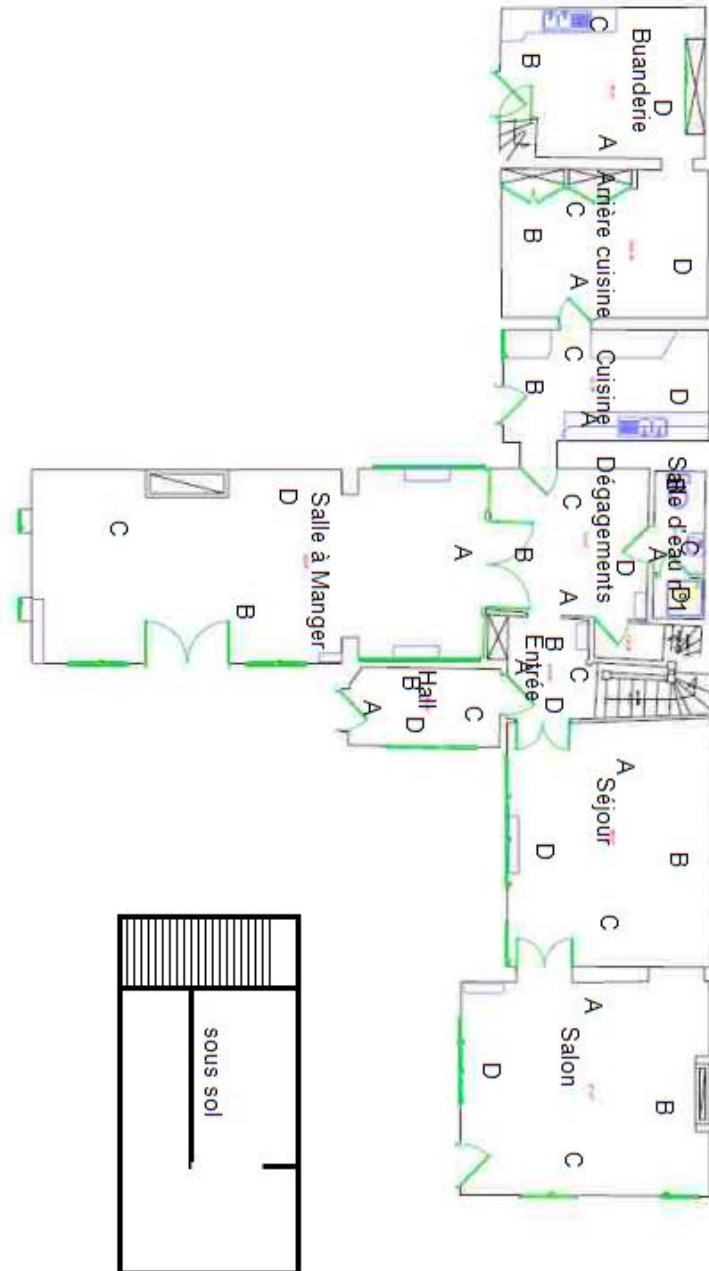
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

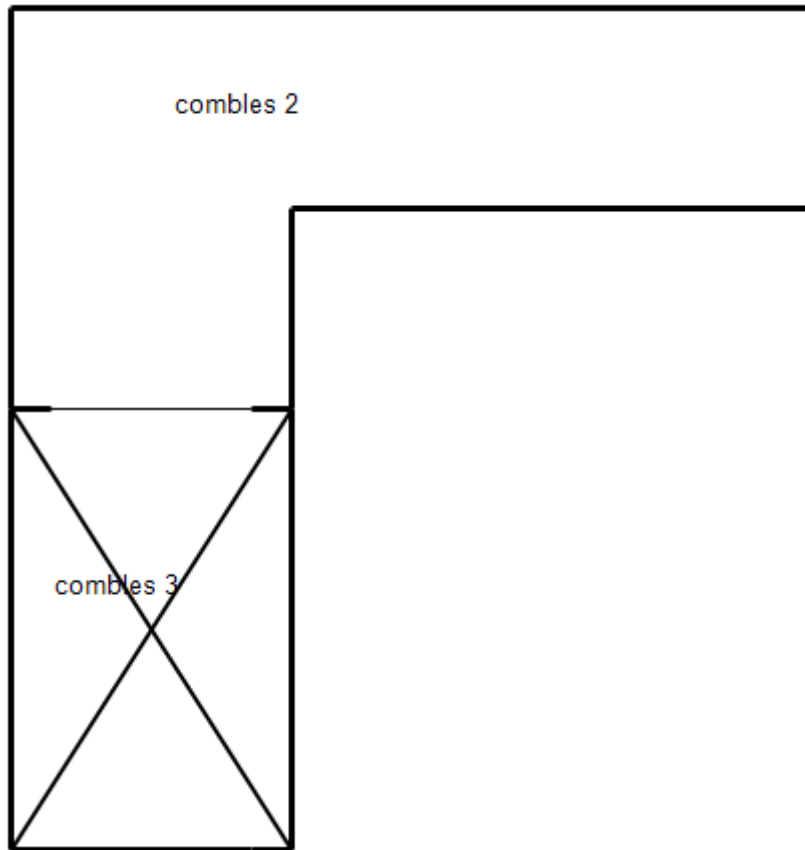
Croquis N°1



Croquis N°2



Croquis N°3



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Hall										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
8	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,11	0	
9					C			0,23		
18	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,09	0	
19						C				
20	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,09	0	
21						C				
2	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,14	0	
3						C				
4	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,51	0	
5						C				
	B	Murs	Brique	Non peint						Non peint
6	C	Huisserie de porte	Bois	Vernis	HD			0,72	0	
7					C			0,57		
	C	Murs	Brique	Non peint						Non peint
12	C	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Vernis	HD			0,1	0	
13					C			0,1		
10	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,74	0	
11					C			0,57		
22	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,38	0	
23					C			0,54		
14	Sol	Plancher		Parquet flottant	HD			0,19	0	
15					C			0,11		
16	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
17					C			0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Entrée										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
36	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Vernis	HD			0,35	0	
37					C			0,06		
24	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,42	0	
25					C			0,71		
42	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Vernis	HD			0,36	0	
43					C			0,8		
26	A	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,19	0	
27					C			0,15		
56	A	Radiateur	fonte	Peinture	HD			0,74	0	
57					C			0,61		

38	B	Huisserie de porte n°2	Bois	Vernis	HD	D		5,7	3	
50	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		16	1	
44	B	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Vernis	HD	D		8,2	3	
28	B	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,13	0	
29					C			0,1		
54	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,11	0	
55					C			0,15		
32	C	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,6	0	
33					C			0,72		
40	D	Huisserie de porte n°3	Bois	Vernis	HD			0,14	0	
41					C			0,1		
52	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		9,2	1	
46	D	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Vernis	HD			0,62	0	
47					C			0,2		
30	D	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,14	0	
31					C			0,1		
34	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,38	0	
35					C			0,47		
48	Sol	Plancher		Parquet flottant	HD			0,33	0	
49					C			0,67		
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3	11,76 %	

Local : Dégagements										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
82	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		3,1	2	
60	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
61					C			0,57		
84	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		3,1	2	
70	A	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,77	0	
71					C			0,1		
86	B	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD			0,11	0	
87					C			0,24		
62	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,45	0	
63					C			0,04		
88	B	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Peinture	HD			0,62	0	
89					C			0,23		
72	B	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,13	0	
73					C			0,04		
90	C	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	HD	EU		7,4	2	
64	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
65					C			0,09		
92	C	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Peinture	HD	EU		7,7	2	
74	C	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,52	0	
75					C			0,21		
94	D	Huisserie de porte n°4	Bois	Peinture	HD	EU		5,7	2	

66	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,11	0	
67					C			0,21		
96	D	Ouvrant intérieur de porte n°4	Bois	Peinture	HD	EU		5,4	2	
76	D	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,09	0	
77					C			0,59		
68	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,73	0	
69					C			0,73		
58	Sol	Plancher		Parquet flottant	HD			0,32	0	
59					C			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle à Manger										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
150	A	Huisserie de porte	Bois	Vernis	HD			0,09	0	
151					C			0,47		
130	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,76	0	
131					C			0,51		
152	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Vernis	HD			0,38	0	
153					C			0,56		
140	A	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
141					C			0,07		
156	A	Radiateur	fonte	Peinture	HD			0,09	0	
157					C			0,11		
154	A	Revêtement de mur	boiseries	Vernis	HD			0,67	0	
155					C			0,1		
160	B	Huisserie de fenêtre n°1	Bois	Vernis	HD			0,09	0	
161					C			0,1		
162	B	Huisserie de fenêtre n°2	Bois	Vernis	HD			0,79	0	
163					C			0,1		
164	B	Huisserie de fenêtre n°3	Bois	Vernis	HD			0,16	0	
165					C			0,09		
98	B	Huisserie de fenêtre n°4	Bois	Vernis	HD			0,71	0	
99					C			0,48		
132	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
133					C			0,09		
100	B	Ouvrant extérieur n°1	Bois	Vernis	HD			0,67	0	
101					C			0,42		
102	B	Ouvrant extérieur n°2	Bois	Vernis	HD			0,48	0	
103					C			0,61		
104	B	Ouvrant extérieur n°3	Bois	Vernis	HD			0,1	0	
105					C			0,11		
106	B	Ouvrant extérieur n°4	Bois	Vernis	HD			0,08	0	
107					C			0,1		
108	B	Ouvrant intérieur n°1	Bois	Vernis	HD			0,1	0	
109					C			0,1		
110	B	Ouvrant intérieur n°2	Bois	Vernis	HD			0,33	0	
111					C			0,16		

112	B	Ouvrant intérieur n°3	Bois	Vernis	HD			0,34	0	
113					C			0,55		
114	B	Ouvrant intérieur n°4	Bois	Vernis	HD			0,71	0	
115					C			0,1		
142	B	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,39	0	
143					C			0,72		
116	C	Huisserie de fenêtre n°5	Bois	Vernis	HD			0,75	0	
117					C			0,11		
118	C	Huisserie de fenêtre n°6	Bois	Vernis	HD			0,11	0	
119					C			0,16		
134	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,12	0	
135					C			0,69		
120	C	Ouvrant extérieur n°5	Bois	Vernis	HD			0,09	0	
121					C			0,76		
122	C	Ouvrant extérieur n°6	Bois	Vernis	HD			0,59	0	
123					C			0,51		
124	C	Ouvrant intérieur n°5	Bois	Vernis	HD			0,11	0	
125					C			0,03		
126	C	Ouvrant intérieur n°6	Bois	Vernis	HD			0,15	0	
127					C			0,11		
144	C	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
145					C			0,6		
128	D	Huisserie de fenêtre n°7	Bois	Vernis	HD			0,16	0	
129					C			0,1		
136	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,52	0	
137					C			0,23		
146	D	Ouvrant extérieur n°7	Bois	Vernis	HD			0,42	0	
147					C			0,21		
148	D	Ouvrant intérieur n°7	Bois	Vernis	HD			0,46	0	
149					C			0,11		
158	D	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,63	0	
159					C			0,1		
138	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,57	0	
139					C			0,1		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			35	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cuisine										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
178	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		6,1	2	
168	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,44	0	
169					C			0,02		
184	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		6,6	2	
192	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs		HD			0,61	0	
193					C			0,69		
194	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs		HD			0,25	0	
195					C			0,79		

190	B	Huisserie de fenêtre	Bois	Vernis	HD			0,1	0	
191					C			0,55		
180	B	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD			0,62	0	
181					C			0,1		
170	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,43	0	
171					C			0,52		
186	B	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Peinture	HD			0,15	0	
187					C			0,35		
182	C	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,54	0	
183					C			0,2		
172	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,43	0	
173					C			0,1		
188	C	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,14	0	
189					C			0,2		
174	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,28	0	
175					C			0,76		
176	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,38	0	
177					C			0,1		
166	Sol	Plancher		Carrelage	HD			0,27	0	
167					C			0,55		
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Arrière cuisine

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
220	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		9,6	2	
198	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,57	0	
199					C			0,1		
222	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		4,2	2	
208	B	Huisserie de fenêtre n°1	Bois	Vernis	HD			0,29	0	
209					C			0,1		
210	B	Huisserie de fenêtre n°2	Bois	Vernis	HD			0,55	0	
211					C			0,11		
200	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,34	0	
201					C			0,1		
212	B	Ouvrant extérieur n°1	Bois	Vernis	HD			0,39	0	
213					C			0,23		
214	B	Ouvrant extérieur n°2	Bois	Vernis	HD			0,28	0	
215					C			0,1		
216	B	Ouvrant intérieur n°1	Bois	Vernis	HD			0,57	0	
217					C			0,6		
218	B	Ouvrant intérieur n°2	Bois	Vernis	HD			0,09	0	
219					C			0,1		
224	C	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD	EU		7,1	2	
226	C	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	HD	EU		11	2	
228	C	Huisserie de porte n°4	Bois	Peinture	HD	EU		6,4	2	
202	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,78	0	
203					C			0,44		

230	C	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Peinture	HD	EU		9,4	2	
232	C	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Peinture	HD	EU		3,2	2	
233					C			0,52		
234	C	Ouvrant intérieur de porte n°4	Bois	Peinture	HD	EU		8	2	
204	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,55	0	
205					C			0,32		
206	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,05	0	
207					C			0,51		
196	Sol	Plancher		Carrelage	HD			0,29	0	
197					C			0,47		
Nombre total d'unités de diagnostic			20	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Buanderie

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
248	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		5,5	2	
250	A	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD	EU		7,3	2	
238	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,66	0	
239					C			0,09		
252	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		3,9	2	
254	A	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Peinture	HD	EU		4,2	2	
256	B	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,46	0	
257					C			0,54		
240	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,26	0	
241					C			0,65		
258	B	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,28	0	
259					C			0,67		
242	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,07	0	
243					C			0,23		
244	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,66	0	
245					C			0,1		
246	Plafond	Plafond	Plâtre	polystyrène	HD			0,17	0	
247					C			0,39		
236	Sol	Plancher		Carrelage	HD			0,19	0	
237					C			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Escalier n°1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
260	A	Balustres	Bois	Peinture	HD			0,42	0	
261					C			0,31		
262	A	Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	HD			0,1	0	
263					C			0,09		

264	A	Ensemble des marches	Bois	Peinture	HD			0,45	0	
265					C			0,65		
266	A	Escalier Crémaillère	Bois	Peinture	HD			0,66	0	
267					C			0,1		
268	A	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,17	0	
269					C			0,53		
270	B	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,73	0	
271					C			0,47		
272	D	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
273					C			0,11		
274	D	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,62	0	
275					C			0,05		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Palier n°1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
280	B	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		4,8	2	
278	B	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,6	0	
279					C			0,27		
282	B	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	EU		7,7	2	
283					C			0,29		
286	C	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD	EU		5,2	2	
284	C	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,27	0	
285					C			0,8		
288	C	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Peinture	HD	EU		11	2	
292	D	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,09	0	
293					C			0,11		
290	D	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,31	0	
291					C			0,66		
294	D	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,4	0	
295					C			0,1		
296	D	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,77	0	
297					C			0,27		
276	Sol	Plancher		Parquet flottant	HD			0,1	0	
277					C			0,21		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Placard

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
310	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD			0,55	0	
311					C			0,27		
300	A	Mur	Bois	Peinture	HD			0,25	0	
301					C			0,3		
312	A	Ouvrant intérieur de	Bois	Peinture	HD			0,1	0	

313		porte			C			0,02		
302	B	Mur	Bois	Peinture	HD			0,23	0	
303					C			0,1		
304	C	Mur	Bois	Peinture	HD			0,63	0	
305					C			0,77		
306	D	Mur	Bois	Peinture	HD			0,76	0	
307					C			0,68		
308	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
309					C			0,38		
298	Sol	Plancher	Bois	Peinture	HD			0,79	0	
299					C			0,02		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
332	A	Charpente	Bois	Peinture	HD			0,42	0	
333					C			0,59		
326	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	EU		6,5	2	
316	A	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,11	0	
317					C			0,6		
328	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	EU		6,6	2	
330	A	Radiateur	fonte	Peinture	HD			0,29	0	
331					C			0,62		
	B	Huisserie de fenêtre	PVC	Non peint						Non peint
318	B	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,55	0	
319					C			0,66		
	B	Ouvrant extérieur	PVC	Non peint						Non peint
	B	Ouvrant intérieur	PVC	Non peint						Non peint
320	C	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,4	0	
321					C			0,05		
322	D	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,78	0	
323					C			0,5		
324	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,23	0	
325					C			0,08		
314	Sol	Plancher		Parquet flottant	HD			0,1	0	
315					C			0,1		
334	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,03	0	
335					C			0,44		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
336	A	Charpente	Bois	Peinture	HD			0,32	0	

337					C			0,44		
340	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	EU		5	2	
342	A	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,54	0	
343					C			0,75		
350	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	EU		5,8	2	
338	A	Radiateur	fonte	Peinture	HD			0,68	0	
339					C			0,51		
344	B	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,14	0	
345					C			0,05		
346	C	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,72	0	
347					C			0,09		
	D	Huisserie de fenêtre	PVC	Non peint						Non peint
348	D	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,06	0	
349					C			0,53		
	D	Ouvrant extérieur	PVC	Non peint						Non peint
	D	Ouvrant intérieur	PVC	Non peint						Non peint
352	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,73	0	
353					C			0,14		
354	Sol	Plancher		Parquet flottant	HD			0,63	0	
355					C			0,22		
356	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,53	0	
357					C			0,74		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle d'eau n°1										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
360	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	EU		6,1	2	
	A	Mur	PVC	Non peint						Non peint
362	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	EU		7	2	
	B	Mur	PVC	Non peint						Non peint
	C	Mur	PVC	Non peint						Non peint
	D	Mur	PVC	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	PVC	Non peint						Non peint
358	Sol	Plancher		Carrelage	HD			0,68	0	
359					C			0,56		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Séjour										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
386	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		6,9	3	
366	A	Mur	Plâtre	Tapiserie	HD	NV		8,4	1	
388	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		6,6	3	

368	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,11	0	
369					C			0,52		
390	C	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD	EU		9,4	2	
392	C	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	HD	EU		4,7	2	
393					C			0,13		
370	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,58	0	
371					C			0,55		
394	C	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Peinture	HD			0,38	0	
395					C			0,24		
396	C	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,52	0	
397					C			0,12		
378	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture			0,38	0	
379								C		
380	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture			0,37	0	
381								C		
382	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture			0,1	0	
383								C		
384	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture			0,69	0	
385								C		
372	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		7,7	1	
374	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,62	0	
375					C			0,09		
364	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,1	0	
365					C			0,1		
376	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD	EU		3,4	2	
398	Toutes zones	Radiateur	fonte	Peinture	HD			0,66	0	
399					C			0,21		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		11,11 %

Local : Salon										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
428	A	Alcove	Bois	Peinture	HD	EU		3,6	2	
420	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD			0,05	0	
421					C			0,57		
402	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,09	0	
403					C			0,55		
422	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD			0,4	0	
423					C			0,19		
410	A	Revêtement de mur	Bois	Vernis	HD			0,71	0	
411					C			0,51		
446	A	Solve	Bois	Peinture	HD			0,22	0	
447					C			0,29		
404	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
405					C			0,45		
412	B	Revêtement de mur	Bois	Vernis	HD			0,37	0	
413					C			0,5		
432	C	Fenêtre n°1	Dormant et	Bois	Vernis	HD		0,39	0	

433		ouvrant extérieurs			C			0,18		
434	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,11	0	
435						C		0,02		
436	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,11	0	
437						C		0,37		
438	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,15	0	
439						C		0,25		
406	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	HD		0,26	0	
407						C		0,7		
414	C	Revêtement de mur		Bois	Vernis	HD		0,19	0	
415						C		0,32		
440	D	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,1	0	
441						C		0,21		
442	D	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,77	0	
443						C		0,17		
424	D	Huisserie de porte n°2		Bois	Peinture	HD		0,61	0	
425						C		0,11		
408	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	HD		0,53	0	
409						C		0,09		
426	D	Ouvrant intérieur de porte n°2		Bois	Peinture	HD		0,78	0	
427						C		0,09		
416	D	Revêtement de mur		Bois	Vernis	HD		0,1	0	
417						C		0,11		
444	Plafond	Plafond			Peinture	HD		0,12	0	
445						C		0,42		
400	Toutes zones	Plancher		Bois	Vernis	HD		0,21	0	
401						C		0,36		
418	Toutes zones	Plinthes		Bois	Vernis	HD		0,75	0	
419						C		0,11		
430	Toutes zones	Radiateur		fonte	Peinture	HD		0,31	0	
431						C		0,41		
Nombre total d'unités de diagnostic			24	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Escalier n°2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
448	A	Balustres	Bois	Vernis	HD			0,1	0	
449					C		0,08			
450	A	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	HD			0,33	0	
451					C		0,55			
452	A	Ensemble des marches	Bois	Vernis	HD			0,38	0	
453					C		0,68			
454	A	Limon	bois	Vernis	HD			0,17	0	
455					C		0,65			
456	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		16	1	
458	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
459					C		0,11			
460	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	EU		12,1	2	

462	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,03	0	
463					C			0,14		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Palier n°2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
466	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,13	0	
467					C			0,21		
468	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		8,4	1	
486	C	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		9,3	3	
470	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		11,3	1	
488	C	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		8,1	3	
490	D	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD	D		6,6	3	
472	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			13,1	1	
492	D	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Peinture	HD	D		3,9	3	
506	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,71	0	
507						C		0,1		
508	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,55	0	
509						C		0,33		
494	E	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	HD	D		8,5	3	
474	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		16,2	1	
496	E	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Peinture	HD	D		9,1	3	
498	F	Huisserie de porte n°4	Bois	Peinture	HD	D		7,7	3	
476	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		14,4	1	
500	F	Ouvrant intérieur de porte n°4	Bois	Peinture	HD	D		6,2	3	
502	G	Huisserie de porte n°5	Bois	Peinture	HD	D		9,7	3	
478	G	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		13,3	1	
504	G	Ouvrant intérieur de porte n°5	Bois	Peinture	HD	D		5,5	3	
480	H	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,79	0	
481					C		0,5			
482	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
483					C		0,61			
464	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,51	0	
465					C		0,31			
484	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,08	0	
485					C		0,78			
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			10	% de classe 3	43,48 %	

Local : Chambre n°3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
536	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		9,1	3	

537					C			0,12		
538	A	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD	D		5,6	3	
512	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,6	0	
513					C			0,76		
540	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		8	3	
542	A	Ouvrant intérieur de porte n°2	Bois	Peinture	HD	D		5,1	3	
524	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,14	0	
525						C				
526	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,15	0	
527						C				
514	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,18	0	
515					C			0,19		
528	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,1	0	
529						C				
530	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,68	0	
531						C				
532	C	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,57	0	
533						C				
534	C	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,1	0	
535						C				
516	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,58	0	
517					C			0,43		
518	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,07	0	
519					C			0,74		
520	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,27	0	
521					C			0,42		
510	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,09	0	
511					C			0,74		
522	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,2	0	
523					C			0,17		
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			4	% de classe 3		23,53 %

Local : Salle d'eau n°2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
560	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	D		6,4	3	
546	A	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,76	0	
547					C			0,68		
562	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	D		7,9	3	
548	B	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,02	0	
549					C			0,4		
550	C	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,09	0	
551					C			0,76		
556	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,09	0	
557						C				
558	D	Fenêtre	Dormant et	Bois	Vernis	HD		0,63	0	

559		ouvrant intérieurs			C			0,79		
552	D	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,58	0	
553					C			0,1		
554	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,57	0	
555					C			0,1		
544	Toutes zones	Plancher	Bois	Carrelage	HD			0,5	0	
545					C			0,33		
Nombre total d'unités de diagnostic		10		Nombre d'unités de classe 3		2		% de classe 3		20,00 %

Local : Dressing n°1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
578	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	D		6,8	3	
566	A	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,17	0	
567					C			0,35		
580	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	D		12,1	3	
568	B	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
569					C			0,42		
570	C	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,47	0	
571					C			0,47		
572	D	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,59	0	
573					C			0,77		
574	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,67	0	
575					C			0,11		
564	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,66	0	
565					C			0,7		
576	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,25	0	
577					C			0,52		
Nombre total d'unités de diagnostic		9		Nombre d'unités de classe 3		2		% de classe 3		22,22 %

Local : Chambre n°4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
582	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		11,4	3	
584	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		9,4	1	
592	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		9,6	3	
586	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		8,1	1	
588	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,69	0	
589					C			0,02		
594	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	HD		0,68	0	
595						C				
596	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	HD		0,22	0	
597						C				
590	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
591					C			0,11		

598	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,05	0	
599					C			0,09		
600	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,16	0	
601					C			0,42		
602	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,09	0	
603					C			0,61		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3	18,18 %	

Local : Dressing n°2										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
604	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	D		9,9	3	
606	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,18	0	
607					C			0,09		
614	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	D		10,1	3	
608	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,29	0	
609					C			0,47		
610	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,65	0	
611					C			0,33		
612	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
613					C			0,09		
	Plafond	Plafond	PVC	PVC						PVC
616	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,42	0	
617					C			0,43		
618	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,11	0	
619					C			0,75		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3	22,22 %	

Local : Couloir										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
638	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		8,9	3	
622	A	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,67	0	
623					C			0,1		
640	A	Ouvrant intérieur de porte n°1	Bois	Peinture	HD	D		7,5	3	
634	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	HD			0,67	0	
635					C			0,09		
636	A	Radiateur	fonte	Peinture	HD			0,67	0	
637					C			0,04		
624	B	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,48	0	
625					C			0,37		
642	C	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	HD	EU		6,3	2	
626	C	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,11	0	
627					C			0,53		
644	C	Ouvrant intérieur de	Bois	Peinture	HD	EU		3,3	2	

645		porte n°2			C			0,63		
646	D	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,17	0	
647					C			0,69		
628	D	Mur	Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
629					C			0,65		
648	D	Ouvrant intérieur de porte n°3	Bois	Peinture	HD			0,51	0	
649					C			0,53		
630	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,1	0	
631					C			0,1		
620	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,11	0	
621					C			0,55		
632	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,48	0	
633					C			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3	13,33 %	

Local : Chambre n°5										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
650	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	EU		7,4	2	
652	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,39	0	
653					C			0,31		
660	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	EU		4,2	2	
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
654	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,72	0	
655					C			0,62		
	C	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	C	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
656	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,76	0	
657					C			0,11		
	D	Fenêtre n°4	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	D	Fenêtre n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
658	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,14	0	
659					C			0,58		
662	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD	ND		10,3	1	
664	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,59	0	
665					C			0,74		

666	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,09	0	
667					C			0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
668	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD			0,16	0	
669					C			0,77		
670	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,51	0	
671					C			0,39		
678	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD			0,49	0	
679					C			0,1		
672	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,09	0	
673					C			0,48		
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
674	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,11	0	
675					C			0,32		
676	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,2	0	
677					C			0,45		
680	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,21	0	
681					C			0,3		
682	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,03	0	
683					C			0,58		
684	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,05	0	
685					C			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Mur	PVC	Non peint						Non peint
	B	Mur	PVC	Non peint						Non peint
	C	Mur	PVC	Non peint						Non peint
	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	D	Mur	PVC	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	PVC	Non peint						Non peint
686	Sol	Plancher	Bois	Vernis	HD			0,54	0	
687					C			0,18		
688	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,18	0	

689	zones				C			0,06		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : WC

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
710	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	D		4,9	3	
692	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
693					C			0,04		
712	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	D		4,9	3	
694	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		16,2	1	
704	C	Huisserie de fenêtre			HD			0,03	0	
705					C			0,24		
696	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,08	0	
697					C			0,72		
706	C	Ouvrant extérieur			HD			0,11	0	
707					C			0,1		
708	C	Ouvrant intérieur			HD			0,32	0	
709					C			0,41		
698	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD	NV		13,3	1	
700	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,78	0	
701					C			0,11		
690	Sol	Plancher	Bois	Carrelage	HD			0,07	0	
691					C			0,71		
702	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	HD			0,54	0	
703					C			0,75		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		16,67 %

Local : Salle de Bains

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
726	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	HD	D		9,4	3	
716	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,65	0	
717					C			0,16		
728	A	Ouvrant intérieur de porte	Bois	Peinture	HD	D		4	3	
	B	Huisserie de fenêtre	PVC	Non peint						Non peint
718	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,61	0	
719					C			0,5		
	B	Ouvrant extérieur	PVC	Non peint						Non peint
	B	Ouvrant intérieur	PVC	Non peint						Non peint
720	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,21	0	
721					C			0,69		
722	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	HD			0,1	0	
723					C			0,11		
724	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	HD			0,71	0	

725					C			0,09		
714	Sol	Plancher	Bois	Parquet flottant	HD			0,38	0	
715					C			0,13		
730	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	HD			0,25	0	
731					C			0,49		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		16,67 %

LEGENDE						
Localisation	HG	: en Haut à Gauche	HC	: en Haut au Centre	HD	: en Haut à Droite
	MG	: au Milieu à Gauche	C	: au Centre	MD	: au Milieu à Droite
	BG	: en Bas à Gauche	BC	: en Bas au Centre	BD	: en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND	: Non dégradé	NV	: Non visible		
	EU	: Etat d'usage	D	: Dégradé		

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 3686 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BARRE Nicolas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 04 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 26/04/2020 - Date d'expiration : 27/04/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 26/04/2020 - Date d'expiration : 27/04/2027
Électricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/11/2020 - Date d'expiration : 25/11/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 18/03/2020 - Date d'expiration : 17/03/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 26/11/2020 - Date d'expiration : 25/11/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/04/2020 - Date d'expiration : 01/04/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 09/12/2020.

Arrêté du 21 novembre 2008 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inondation par le plomb des peintures ou des isolants après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 20 juillet 2010 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les logements légers et les critères d'accréditation des organismes de certification de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les logements légers ou Arrêté du 21 novembre 2008 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages et des diagnostics annuels dans les logements légers et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 11 octobre 2010 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 18 octobre 2008 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de performance en matière de réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 6 août 2007 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 4 juillet 2008 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 2 juillet 2010 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 2 juillet 2010 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 11 rev01

ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

Traduction du document d'Heuresis corp (au dos) effectuée par Fondis Electronic
Durée d'utilisation recommandée pour la source d'isotope Co-57 équipant l'analyseur de
fluorescence X d'Heuresis

15 Mars 2016

Pour valoir ce que droit,

En ce qui concerne la performance de l'instrument de fluorescence X portable d'Heuresis, muni d'une source d'isotope Co-57, conçu pour les applications de détection de plomb dans la peinture, nous déclarons les éléments suivants :

En se fondant sur la demi-vie prouvée du Co-57 d'une durée de 271,8 jours et sur les caractéristiques techniques de la détection en temps réel du système, la durée d'utilisation maximale d'une source au Co-57 est déterminée par l'activité minimum restante nécessaire à une analyse d'une durée pertinente avec des rapports signal-sur-bruit statistiquement acceptables. Lorsqu'on s'approche de la fin de vie de la source, le rapport signal-sur-bruit décroît jusqu'au point d'être masqué par le bruit de fond électronique.

Pour une activité inférieure à 29 MBq, le temps d'analyse nécessaire croît jusqu'au niveau de rendre l'instrument impraticable à l'application d'analyse de plomb dans la peinture. Pour des activités très basses, d'autres sources d'erreurs diminuent aussi la précision des résultats.

Pour un analyseur équipé d'une source au Co-57 d'activité initiale de 185 MBq, cette limite est atteinte après 24 mois.

Cette limite est indépendante de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance d'activité de la source débute au moment de sa fabrication. Compte tenu de la décroissance de la source, la durée réelle d'analyse nécessaire à l'acquisition de données analytiques pertinentes augmente au moins de façon proportionnelle.

La durée maximum d'utilisation déclarée de 24 mois (compte tenu de l'activité initiale de 185 MBq), avant de procéder au renouvellement recommandé de la source, est fondée sur des constantes et des lois physiques. Passé cette durée, les analyseurs deviennent inopérants à leur usage. L'intervalle maximum de renouvellement des sources ne doit donc pas excéder cette durée maximale de façon à maintenir le cycle de fonctionnement correct qui respecte les performances de l'analyseur.

Pour une analyse conduite par l'analyseur de fluorescence X Heuresis Pb200i sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb, nous déclarons qu'au-delà de la durée maximale énoncée ci-dessus (i.e. 24 mois), nous ne pouvons garantir que l'analyse décrite ci-dessus puisse être conduite avec une marge d'erreur dans les limites des spécifications de notre produit.

Ken Martins,

Vice-Président, Directeur de la Sécurité et Personne Compétente en Radioprotection Heuresis corporation

Nom de la société : BUREAU VERITAS (14) MME LECOUEUX

Modèle de l'analyseur : Pb200i
Numéro de série analyseur : 1387
Activité de la source (Mbq) : 213
Numéro de série de la source : RTV-0652.21
Date d'origine de la source : 27/05/2021
Date de fin de validité de la source : 17/07/2023



Fondis Electronic
26, avenue Duquay Trouin,
entrée D - CS 40507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.



Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

To Whom It May Concern,

15 March 2016

With regard to the instrument performance of Co-57 isotope source based handheld Heuresis XRF analyzers, Model Pb200i, designed for lead-in-paint applications, we state the following:

Based on the established physical half-life of Co-57 of 271.8 days and the live time characteristics of the detection system, the maximum use for a Co-57 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ratio decreases until the electronic noise sources becomes more dominant.

At an activity below 29MBq the required analysis time increases to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

For an analyzer with a Co-57 source with an initial activity of 185 MBq this limit is reached after 24 months.

These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally.

The stated maximum usage time of 24 months (with an initial 185 MBq source) prior to the recommended resourcing is based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become not practical to use. The maximum resourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Heuresis Pb200i, XRF analyzer on a sample containing 1 mg/cm² of lead, we state the following: Beyond the time limit stated above (i.e. 24 months), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than described in our product specifications.



Ken Martin, CIH
VP, Director Compliance
Heuresis corporation
63 Chapel Street
Newton, MA 02458 USA
Mobile: +1 617-751-8286
Fax: +1 617-467-5024
kenmartin@heuresistech.com
www.heuresistech.com



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2376E0579884G
établi le : 22/02/2023
valable jusqu'au : 21/02/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 10 rue Dautresme, 76500 ELBEUF

type de bien : Maison individuelle

année de construction : 1900

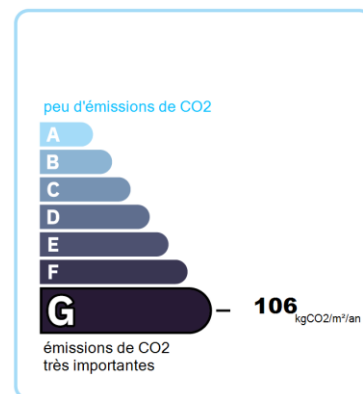
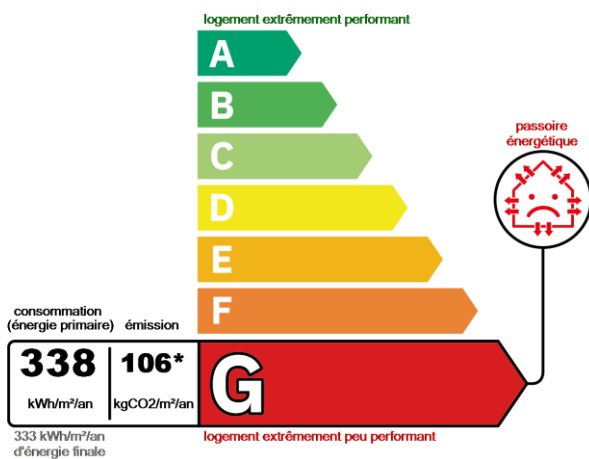
surface habitable : 310 m²

propriétaire : METROPOLE ROUEN NORMANDIE

adresse : 108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND, 76006 ROUEN CEDEX

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 33114 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 171576 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **8202 €** et **11098 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
190 rue François Jacob - CS
80534

76235 ISNEAUVILLE CEDEX

diagnostiqueur :

Nicolas BARRE

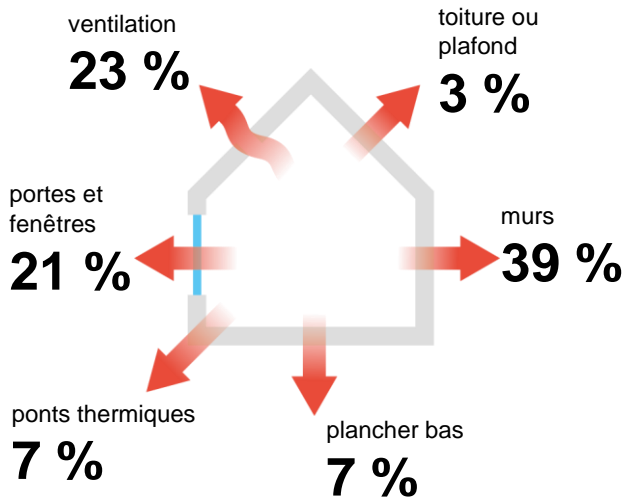
tel : 01 55 24 80 89

n° de certification : CPDI3686

organisme de certification : ICERT

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
190 Rue François Jacob
76235 ISNEAUVILLE
02 35 18 46 75 01670

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

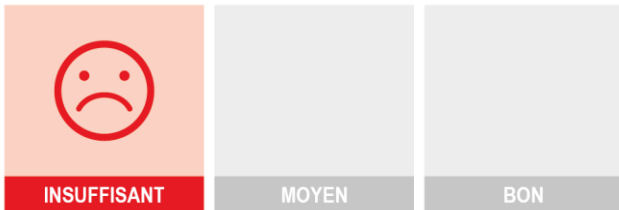
TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul 101935 (101935 éf.)	Entre 7 921€ et 10 717€	96%
eau chaude sanitaire			0%
refroidissement			0%
éclairage	électrique 1 348 (586 éf.)	Entre 128€ et 172€	2%
auxiliaires	électrique 1 634 (710 éf.)	Entre 154€ et 208€	2%
énergie totale pour les usages recensés	104 916 kWh (103 231 kWh é.f.)	Entre 8 202€ et 11 098€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 198,8l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



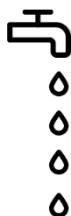
Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -22,4% sur votre facture **soit -2087 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
→ Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 198,8l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (0 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.





astuces
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
→ Réduisez la durée des douches.






En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement





	description	isolation
 murs	Mur 6 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 10 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 4 Est Pans de bois sans remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolation inconnue	insuffisante
 plancher bas	Plancher 2 Inconnu donnant sur Terre-plein, isolation inconnue Plancher 1 Bois sur solives bois donnant sur Sous-sol non chauffé, isolé	moyenne
 toiture / plafond	Plafond 1 Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante
 portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage Porte Bois Opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Fioul installation en 1994, individuel sur Radiateur ▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 vitrages	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit pour un meilleur refroidissement, fermer les fenêtres en journée, les ouvrir la nuit (selon faisabilité vis-à-vis du bruit, de la sécurité).
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Recommandations d'amélioration de la performance








Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 43626,1 à 98372 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ? 4,5 m ² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ? 3,7 m ² K/W pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.	R ? 3,7 m ² K/W
 murs	Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ? 4,5 m ² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ? 3,7 m ² K/W pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.	R ? 3,7 m ² K/W
 murs	Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ? 4,5 m ² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ? 3,7 m ² K/W pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.	R ? 3,7 m ² K/W
 murs	Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ? 4,5 m ² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ? 3,7 m ² K/W pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.	R ? 3,7 m ² K/W
 murs	Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ? 4,5 m ² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ? 3,7 m ² K/W pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.	R ? 3,7 m ² K/W



murs

Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'Intérieur (donne sur extérieur) :
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'Isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'Eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'Eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

toiture et combles

Isolation du plancher des combles perdus : L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. La résistance thermique minimale R de l'ensemble paroi + isolant devra atteindre $4.8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

 $R = 4.8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Ne pas négliger l'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente

**plancher bas**

Isolation des planchers bas : Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert.
Veiller à ce que l'isolation soit continue sous toute la surface du plancher.
Il ne faut pas mettre de revêtements étanches, ils induisent des remontées d'humidité dans les murs. Opter pour des chapes perméables à la vapeur d'eau et/ou avec un drainage perméable.

R = 3 m².K/W**plancher bas**

Isolation des planchers bas : Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert.
Veiller à ce que l'isolation soit continue sous toute la surface du plancher.
Il ne faut pas mettre de revêtements étanches, ils induisent des remontées d'humidité dans les murs. Opter pour des chapes perméables à la vapeur d'eau et/ou avec un drainage perméable.

R = 3 m².K/W**portes et fenêtres**

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$
. Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.

**portes et fenêtres**

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$
. Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.

**portes et fenêtres**

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$
. Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.

**portes et fenêtres**

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$
. Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

 $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

 $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

 $U_w \leq 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

 $U_w \leq 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

 $U_w \leq 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

 $U_w \leq 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre







Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air







 $U_w \leq 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

 $U_w \leq 1,7W/m^2K$

	Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un	$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$

	<p>Uw ? 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	
	<p>portes et fenêtres</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ?1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,3 ou un Uw ? 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	Uw <1,7W/m ² K
	<p>portes et fenêtres</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ?1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,3 ou un Uw ? 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	Uw <1,7W/m ² K
	<p>portes et fenêtres</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ?1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,3 ou un Uw ? 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	Uw <1,7W/m ² K
	<p>portes et fenêtres</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ?1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,3 ou un Uw ? 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	Uw <1,7W/m ² K
	<p>portes et fenêtres</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ?1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,3 ou un Uw ? 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ? 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	Uw <1,7W/m ² K
	<p>portes et fenêtres</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.</p>	Uw <1,7W/m ² K

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$



portes et fenêtres

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$



portes et fenêtres

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$



portes et fenêtres

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$



portes et fenêtres

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7W/m^2K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7W/m^2K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7W/m^2K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7W/m^2K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7W/m^2K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

$U_w \leq 1,7W/m^2K$

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \leq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$



chauffage

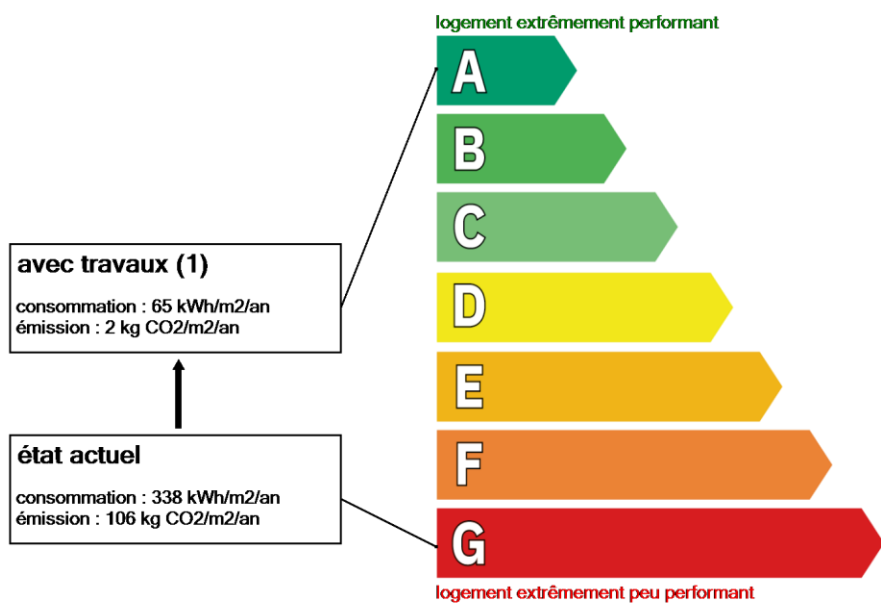
PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau

Commentaire:

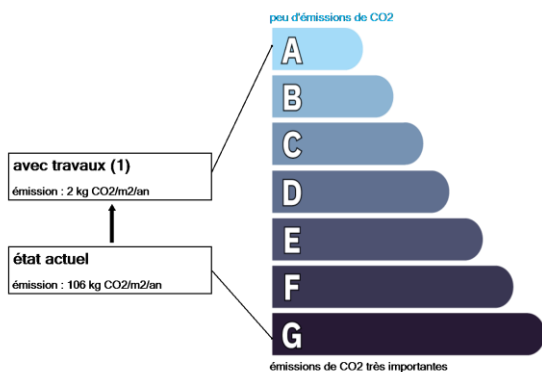
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.gouv.fr/aides-de-financement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT ,PARC EDONIA - BAT G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GRÉGOIRE

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2376E0579884G**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **AV-278**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **02/02/2023**







































Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Commentaire général sur le dossier: présence d'un chauffe eau électrique hors service non pris en compte

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		76 - Seine Maritime
Altitude	donnée en ligne	11
Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	valeur estimée	1900
Surface habitable du logement	observée ou mesurée	310
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,8

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1	Surface	observée ou mesurée	23,88 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Mur 2	Surface	observée ou mesurée	5,04 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Mur 3	Surface	observée ou mesurée	9,52 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Blocs de béton creux





































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Mur 4	Surface	 observée ou mesurée	40,88 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	24 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Mur 5	Surface	 observée ou mesurée	27,64 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	24 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Mur 6	Surface	 observée ou mesurée	99 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Mur 7	Surface	 observée ou mesurée	28 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Mur 8	Surface	 observée ou mesurée	15,75 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 9	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	observée ou mesurée	16,52 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	24 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Mur 10	Surface	observée ou mesurée
Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur		observée ou mesurée	25 cm
Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Non
Inertie		observée ou mesurée	Légère
Mur 11	Surface	observée ou mesurée	21,32 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
Plafond 1	Doublage	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	observée ou mesurée	134,5 m ²
	Type	observée ou mesurée	Bois sous solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée	10 cm
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	observée ou mesurée	134,5 m ²
	Surface Aue	observée ou mesurée	180 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	observée ou mesurée	Non
Plancher 1	Surface	observée ou mesurée	31,5 m ²
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée	8 cm
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	24 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	31,5 m²	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé	
Plancher 2	Upb0 (saisie directe ou type plancher inconnu)	 valeur par défaut	2 W/m²K	
	Surface	 observée ou mesurée	164,5 m²	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue	
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	78 m	
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	164,5 m²	
	Inertie	 valeur par défaut	Légère	
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein	
Fenêtre 7	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,2 m²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 11	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,66 m²
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
		Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		 observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Nord	
Fenêtre 4	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,52 m²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)		







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,12 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Fenêtre 15		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,78 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Fenêtre 19		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,5 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Fenêtre 23		
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 27	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,76 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,54 m ²
Fenêtre 31	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,76 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
Fenêtre 35	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
Fenêtre 39	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,8 m ²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 5	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,52 m ²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 9	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,08 m ²
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		 observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Est	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 2		Surface de baies	 observée ou mesurée	2,66 m ²
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,3 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 13	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,91 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Fenêtre 17	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,7 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Fenêtre 21	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,28 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Fenêtre 25		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	4,25 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Fenêtre 29		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,8 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 33		
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 37		
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,43 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,52 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 6		
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,08 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Fenêtre 10		
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,08 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	observée ou mesurée	Est







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 3	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,5 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 14	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,12 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Fenêtre 18	Surface de baies	 observée ou mesurée
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Sud
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 22		Surface de baies	 observée ou mesurée
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
<hr/>		
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,76 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Fenêtre 26	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
<hr/>		
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,8 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Fenêtre 30	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
<hr/>		
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,8 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,43 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 38		
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,08 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 8		
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,66 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 1		
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 12	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,96 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Fenêtre 16	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,12 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Fenêtre 20	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,78 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Fenêtre 24	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,4 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical



Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 28	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,76 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu	
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est	
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 32	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,8 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 36	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,76 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air






































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,6 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 40		
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ? 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
Porte 1		
Type de porte	 observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
Surface	 observée ou mesurée	2,53 m ²
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
Porte 2		
Type de porte	 observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
Surface	 observée ou mesurée	1,98 m ²
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
Porte 3		
Type de porte	 observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface	 observée ou mesurée	1,52 m ²
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
Porte 4		
Type de porte	 observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface	 observée ou mesurée	2,31 m ²
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7 m
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,8 m
Linéaire Mur 3 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,4 m
Linéaire Mur 6 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	16,5 m
Linéaire Mur 7 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8 m
Linéaire Mur 8 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,5 m
Linéaire Mur 10 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10 m
Linéaire Mur 11 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,5 m
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7 m
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,8 m
Linéaire Mur 3 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,4 m
Linéaire Mur 6 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	16,5 m
Linéaire Mur 7 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8 m
Linéaire Mur 8 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,5 m
Linéaire Mur 10 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10 m
Linéaire Mur 11 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,5 m
Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,8 m
Linéaire Mur 3 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,8 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur




































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 7 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 8 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 10 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 11 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,8 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 3 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,8 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 6 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 7 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 8 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 10 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 11 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 18 Mur 10	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 18 Mur 10	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Linéaire Fenêtre 19 Mur 11	Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Longueur du pont thermique		 observée ou mesurée	3,8 m
Largeur du dormant menuiserie Lp		 observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie		 observée ou mesurée	Non
Position menuiseries		 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 20 Mur 11	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 21 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 22 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 23 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 24 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 35 Mur 10	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 36 Mur 10	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 37 Mur 10	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 38 Mur 10	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
Linéaire Fenêtre 39 Mur 10	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 40 Mur 11	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 3 Mur 11	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Porte 3 Mur 11	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
Linéaire Fenêtre 4 Mur 4	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Porte 4 Mur 4	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Porte 1 Mur 9	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Porte 2 Mur 9	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 5 Mur 4	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 6 Mur 4	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 7 Mur 4	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 8 Mur 4	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 9 Mur 4	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 10 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 11 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 12 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 13 Mur 9	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 14 Mur 9	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 15 Mur 9	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 16 Mur 9	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur




















Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 17 Mur 9	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 25 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 26 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 27 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 28 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 29 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 30 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 31 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 32 Mur 9	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
équipements	Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
		Surface chauffée	 observée ou mesurée	310 m ²
		Année d'installation	 observée ou mesurée	1994
		Energie utilisée	 observée ou mesurée	Fioul
		Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
		QPO	 valeur par défaut	0,35 kW
		Pn	 observée ou mesurée	35 kW
		Rpn	 valeur par défaut	87,09 %
		Rpint	 valeur par défaut	84,63 %
		Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
		Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	310 m ²
		Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Absent	
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non	
	Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
Année installation		 observée ou mesurée	1900	
Plusieurs façades exposées		 observée ou mesurée	Oui	



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison individuelle**
 - Département : **SEINE MARITIME**
 - Commune : **ELBEUF (76500)**
 - Adresse : **10 rue Dautresme**
 - Lieu-dit / immeuble :
 - Réf. Cadastre : **AV - 278**
 - **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**
- Date de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**
Année de l'installation : **> à 15 ans**
- Distributeur d'électricité : **Enedis**
- Rapport n° : **116421 ELEC**
- La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**
- Nom / Prénom : **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**
- Tél. : Email :
- Adresse : **108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND 76006 ROUEN CEDEX**
- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**
- Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
- Autre le cas échéant (préciser)
-

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**
- Nom : **BARRE**
- Prénom : **Nicolas**
- Nom et raison sociale de l'entreprise : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**
- Adresse : **190 rue François Jacob - CS 80534
76235 ISNEAUVILLE CEDEX**
- N° Siret : **79018467500508**
- Désignation de la compagnie d'assurance : **MSIG Insurance Europe AG**
- N° de police : **F210.16.0414.** date de validité : **31/12/2023**
- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT** , le 26/11/2020 , jusqu'au 25/11/2027
- N° de certification : **CPDI3686**

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.4 a)	La CONNEXION à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale d'au moins une CANALISATION métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément CONDUCTEUR de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).		
B.3.3.4 b)	La section du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale est insuffisante.		
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		Présence de prises de courant non reliées à la terre.
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		Présence de prises de courant équipées de broches non reliées à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		Présence de circuits destinés à l'éclairage non reliés à la terre.
B.3.3.7 a)	Au moins un CONDUIT métalliques en montage apparent ou encastré, comportant des CONDUCTEURS, n'est pas relié à la terre.		
B.3.3.9 b)	Au moins une boîte de CONNEXION métallique en montage apparent ou encastré ne sont pas reliées à la terre.		

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.4.3 a1)	Au moins un CIRCUIT n'est pas protégé, à son origine, contre les surcharges et les courts-circuits.	
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.	
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Présence d'au moins une partie active nue sous tension accessible. (dominos, conducteurs dénudés...).

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.		Présence d'au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible (coupes circuits, vétustes et/ou détériorés).

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.		
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.		Présence de conducteurs non protégés par conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante.

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.3.3.1 b)	Élément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	élément inaccessible le jour de la visite
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	élément non visible sur toute sa longueur le jour de la visite
B.3.3.5 a1)	En maison individuelle, présence d'un CONDUCTEUR PRINCIPAL de PROTECTION.	élément inaccessible le jour de la visite
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	élément inaccessible le jour de la visite

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilège, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **02/02/2023**

Date de fin de validité : **07/02/2026**

Etat rédigé à **ISNEAUVILLE CEDEX** Le **08/02/2023**

Nom : **BARRE** Prénom : **Nicolas**

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
190 Rue François Jacob
62300 ISNEAUVILLE
SIEGE - TEL : 03 184 675 01670



CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 3686 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BARRE Nicolas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 05 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 26/04/2020 - Date d'expiration : 27/04/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 26/04/2020 - Date d'expiration : 27/04/2027
Électricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/11/2020 - Date d'expiration : 25/11/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 18/03/2020 - Date d'expiration : 17/03/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 26/11/2020 - Date d'expiration : 25/11/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/04/2020 - Date d'expiration : 02/04/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 09/12/2020.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opératrices des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inondation par le plomb des peintures ou des revêtements après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 20 juillet 2010 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opératrices de réglages, d'analyseur périodique de l'état de conservation des machines et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les locaux à usage de logement ainsi que les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 3 novembre 2010 relatif aux compétences des personnes physiques opératrices de réglages, d'analyseur périodique de l'état de conservation des machines et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les locaux à usage de logement - Arrêté du 21 novembre 2008 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opératrices de réglages et de diagnostic amiante dans les locaux à usage de logement et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 01 octobre 2010 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de vermine dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 10 octobre 2008 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de performance en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 août 2007 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 juillet 2008 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Du Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définit les critères de certification des organismes de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert

Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 12 rev05

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)



Description : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Observation(s) Présence de prises de courant non reliées à la terre.

Localisation :

Point de contrôle N° B.3.3.7 a)



Description : Au moins un CONDUIT métalliques en montage apparent ou encastré, comportant des CONDUCTEURS, n'est pas relié à la terre.

Observation(s)

Localisation :

Point de contrôle N° B.4.3 b)



Description : Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).

Observation(s)

Localisation :

Point de contrôle N° B.7.3 a)



Description : L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation(s)

Localisation :

Point de contrôle N° B.8.3 e)



<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	Présence de conducteurs non protégés par conduits, goulottes ou plinthes en matière isolante.
<u>Localisation :</u>	



Pré-Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

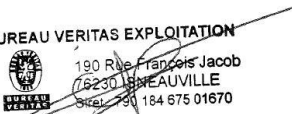
- Code de la santé publique : articles L1334-13, R1334-15, R1334-16, R1334-20, R1334-21, R1334-23, R1334-24 et R1334-29-7, annexe 13-9 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.
- Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante.
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

A		INFORMATIONS GENERALES	
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT			
Nature du bâtiment :	Maison individuelle	Escalier :	
Cat. du bâtiment :	Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment :	
Nombre de Locaux :		Porte :	
Etage :			
Numéro de Lot :		Propriété de :	METROPOLE ROUEN NORMANDIE 108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND 76006 ROUEN CEDEX
Référence Cadastre :	AV - 278		
Date du Permis de Construire :	Antérieur au 1 juillet 1997		
Adresse :	10 rue Dautresme 76500 ELBEUF		
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE			
Nom :	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	Documents fournis :	Néant
Adresse :	108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND 76006 ROUEN CEDEX	Moyens mis à disposition :	Néant
Qualité :			
A.3 EXECUTION DE LA MISSION			
Rapport N° :	116421 A	Date d'émission du rapport :	24/02/2023
Le repérage a été réalisé le :	02/02/2023	Accompagnateur :	Aucun
Par :	BARRE Nicolas	Laboratoire d'Analyses :	Eurofins Analyse pour le Bâtiment Nord
N° certificat de qualification :	CPDI3686	Adresse laboratoire :	557 route de Noyelles PA du Pommier 62110 HÉNIN-BEAUMONT
Date d'obtention :	26/04/2020	Numéro d'accréditation :	1-1593
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :		Organisme d'assurance professionnelle :	MSIG Insurance Europe AG
ICERT		Adresse assurance :	65 rue de la Victoire 75009 PARIS - 9EME
PARC EDONIA - BAT G		N° de contrat d'assurance :	F210.16.0414.
Rue de la Terre Victoria		Date de validité :	31/12/2023
35760 SAINT-GRÉGOIRE			
Date de commande :	02/02/2023		

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

BUREAU VERITAS EXPLOITATION


190 Rue François Jacob
76230 ISNEAUVILLE
SIREN 391 184 675 01670

Date d'établissement du rapport :

Fait à **ISNEAUVILLE CEDEX** le **24/02/2023**

Cabinet : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Nom du responsable : **JOURDAIN Melanie**

Nom du diagnostiqueur : **BARRE Nicolas**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	4
PROGRAMME DE REPERAGE.....	5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	7
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	7
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	7
COMMENTAIRES	7
ELEMENTS D'INFORMATION	7
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	8
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	9
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	10
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	14
ATTESTATION(S)	16

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Élément	Zone	Matériau / Produit	Liste
32	sous sol	Tuyauterie	A	Calorifuge	A

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Justification
13	combles 1	absence de trappe de visite
31	combles 3	sécurité insuffisante

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

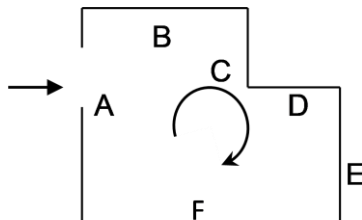
COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 02/02/2023

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Visitée	Justification
1	Hall	OUI	
2	Entrée	OUI	
3	Dégagements	OUI	
4	Salle à Manger	OUI	
5	Cuisine	OUI	
6	Arrière cuisine	OUI	
7	Buanderie	OUI	
8	Escalier n°1	OUI	
9	Palier n°1	OUI	
10	Placard	OUI	
11	Chambre n°1	OUI	
12	Chambre n°2	OUI	
13	combles 1	NON	<i>absence de trappe de visite</i>
14	Salle d'eau n°1	OUI	
15	Séjour	OUI	
16	Salon	OUI	
17	Escalier n°2	OUI	
18	Palier n°2	OUI	
19	Chambre n°3	OUI	
20	Salle d'eau n°2	OUI	
21	Dressing n°1	OUI	
22	Chambre n°4	OUI	
23	Dressing n°2	OUI	
24	Couloir	OUI	
25	Chambre n°5	OUI	
26	Chambre n°6	OUI	
27	Chambre n°7	OUI	
28	WC	OUI	
29	Salle de Bains	OUI	
30	combles 2	OUI	
31	combles 3	NON	<i>sécurité insuffisante</i>
32	sous sol	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure
32	sous sol	Tuyauterie	A	Calorifuge	A	Résultat d'analyse

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante		
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état	
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique			
	AC1	Action corrective de premier niveau			
	AC2	Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES

Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	116421	sous sol
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Calorifuge	02/02/2023	BARRE Nicolas


Localisation

Tuyauterie - A

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

<p>Objet : Calorifuge</p> <p>Support :</p> <p>Taille : 0 cm</p>	
--	--

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau (fibreuse) (beige) ; matériau semi-dur (blanc) en traces	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-23-HB-009741-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE 2 – CROQUIS

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Nicolas BARRE
190 Rue François Jacob - CS 80534
76235 ISNEAUVILLE CEDEX

Notre référence : AR-23-HB-009741-01

Numéro de dossier : 23N004780
Référence de dossier : 1510797868
116421 A - 10 rue D'AUTRESME 76500 ELBEUF - METROPOLE ROUEN
NORMANDIE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joints les rapports d'analyse relatifs aux échantillons suivants :

- N° 23N004780-001 - Référence P001-sous sol - A - Tuyauterie - Calorifuge, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT NORD SAS**
Réception résultat
EUROFINS ABN
557 chemin de Noyelles
Parc du Pommier
62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-RI-007007-01 Date d'émission de rapport : 14/02/2023 2:01 Page1/2
Référence laboratoire N° : 23RI006689 Référence de suivi du dossier N° : 23N004780
Reçu au laboratoire le : 10/02/2023 Date de réception : 09/02/2023
Date d'analyse : 13/02/2023
Référence dossier Client: 23N004780 - 1510797868116421 A - 10 rue D'AUTRESME 76500 ELBEUF - METROPOLE
ROUEN NORMANDIE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	23N004780-001 - P001-sous sol - A - Tuyauterie - Calorifuge	Matériau (fibreuse) (beige) ; matériau semi-dur (blanc) en traces	MET / V9VB	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET:Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-RI-007007-01 Date d'émission de rapport : 14/02/2023 2:01 Page2/2
Référence laboratoire N° : 23RI006689 Référence de suivi du dossier N° : 23N004780
Reçu au laboratoire le : 10/02/2023 Date de réception : 09/02/2023

Date d'analyse : 13/02/2023
Référence dossier Client:23N004780 - 1510797868116421 A - 10 rue D'AUTRESME 76500 ELBEUF - METROPOLE
ROUEN NORMANDIE

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Natalia Gaćiarz
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole " " ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;

- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ATTESTATION(S)



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** 1 000 000 EUR

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance** 1 000 000 EUR

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 3686 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BARRE Nicolas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 04 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 26/04/2020 - Date d'expiration : 27/04/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 26/04/2020 - Date d'expiration : 27/04/2027
Électricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/11/2020 - Date d'expiration : 25/11/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 18/03/2020 - Date d'expiration : 17/03/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 26/11/2020 - Date d'expiration : 25/11/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/04/2020 - Date d'expiration : 02/04/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 09/12/2020.

Arrêté du 21 novembre 2018 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inondation par le plomb des peintures ou des isolants après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 21 juillet 2018 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'inondation par le plomb des peintures ou des isolants après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification de juillet 2018 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'inondation par le plomb des peintures ou des isolants après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2018 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'inondation par le plomb des peintures ou des isolants après travaux, dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2018 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de radon dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2018 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de performance en énergie relative à l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 6 août 2017 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 1 juillet 2018 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 12 rev01



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Adresse : **10 rue Dautresme 76500 ELBEUF**

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **AV - 278**

Le site ne se situe pas dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Ensemble des parties privatives**

Encombrement constaté : **Néant**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **NON** Bâti : **OUI**

Document(s) / Information(s) transmis :

Néant

B DESIGNATION DU CLIENT

Client

Nom / Prénom : **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

Qualité :

Adresse : **108 Allée Francois Mitterrand
76006 ROUEN CEDEX**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **HERNANDEZ GALIANO Julien**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Adresse : **190 rue François Jacob - CS 80534 76235
ISNEAUVILLE CEDEX**

N° siret : **79018467500508**

N° certificat de qualification : **ODI/TER/10162199**

Date d'obtention : **15/01/2020**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **AFNOR**

CERTIFICATION

11 rue Francis de Pressensé

93571 SAINT-DENIS CEDEX

Organisme d'assurance professionnelle : **MSIG Insurance Europe AG**

N° de contrat d'assurance : **F210.16.0414.**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2023**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Hall	Murs - Brique Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
Entrée	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Radiateur - fonte Peinture	Absence d'indice.
Dégagements	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice.
Ouvrant intérieur de porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Salle à Manger	Huisserie de fenêtre n°4 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur n°1 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur n°2 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur n°3 - Bois Vernis	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Ouvrant extérieur n°4 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°1 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°2 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°3 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°4 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre n°5 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre n°6 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur n°5 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur n°6 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°5 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°6 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre n°7 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur n°7 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°7 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Revêtement de mur - boiseries Vernis	Absence d'indice.
	Radiateur - fonte Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre n°1 - Bois Vernis	Absence d'indice.
Huisserie de fenêtre n°2 - Bois Vernis	Absence d'indice.	
Huisserie de fenêtre n°3 - Bois Vernis	Absence d'indice.	
Cuisine	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Absence d'indice.
Arrière	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
cuisine	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre n°1 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre n°2 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur n°1 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur n°2 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°1 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur n°2 - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice.
Buanderie	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre polystyrène	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
Escalier n°1	Balustres - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ensemble des contre-marches - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ensemble des marches - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Crémaillère - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Palier n°1	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Placard	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°1	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Radiateur - fonte Peinture	Absence d'indice.
	Charpente - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°2	Charpente - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - fonte Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle d'eau n°1	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Plafond - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
Séjour	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - fonte Peinture	Absence d'indice.
Salon	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Revêtement de mur - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Alcove - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - fonte Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plafond - Peinture	Absence d'indice.
Solive - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Escalier n°2	Balustres - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des contre-marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Limon - bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Palier n°2	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°5 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°5 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
Chambre n°3	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle d'eau n°2	Plancher - Bois Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
Dressing n°1	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°4	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Dressing n°2	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - PVC PVC	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Couloir	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - fonte Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°5	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
Chambre n°6	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°7	Mur - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Plafond - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
WC	Plancher - Bois Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle de Bains	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de fenêtre - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Ouvrant extérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Ouvrant intérieur - PVC Non peint	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
combles 2		Absence d'indice.
sous sol		Absence d'indice.

LEGENDE

(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

combles 1 : absence de trappe de visite

combles 3 : sécurité insuffisante

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indices d'infestation de termite aux abords de la construction

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.



NOTE

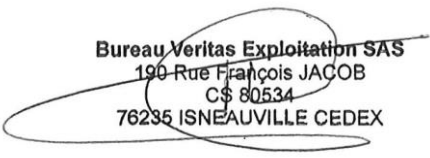
Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **20/08/2023**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur


Bureau Veritas Exploitation SAS
190 Rue François JACOB
CS 80534
76235 ISNEAUVILLE CEDEX

Référence : **116890 T**

Fait à : **ISNEAUVILLE CEDEX** le : **21/02/2023**

Visite effectuée le : **02/02/2023**

Durée de la visite :

Nom du responsable : **JOURDAIN Melanie**

Opérateur : Nom : **HERNANDEZ GALIANO**

Prénom : **Julien**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

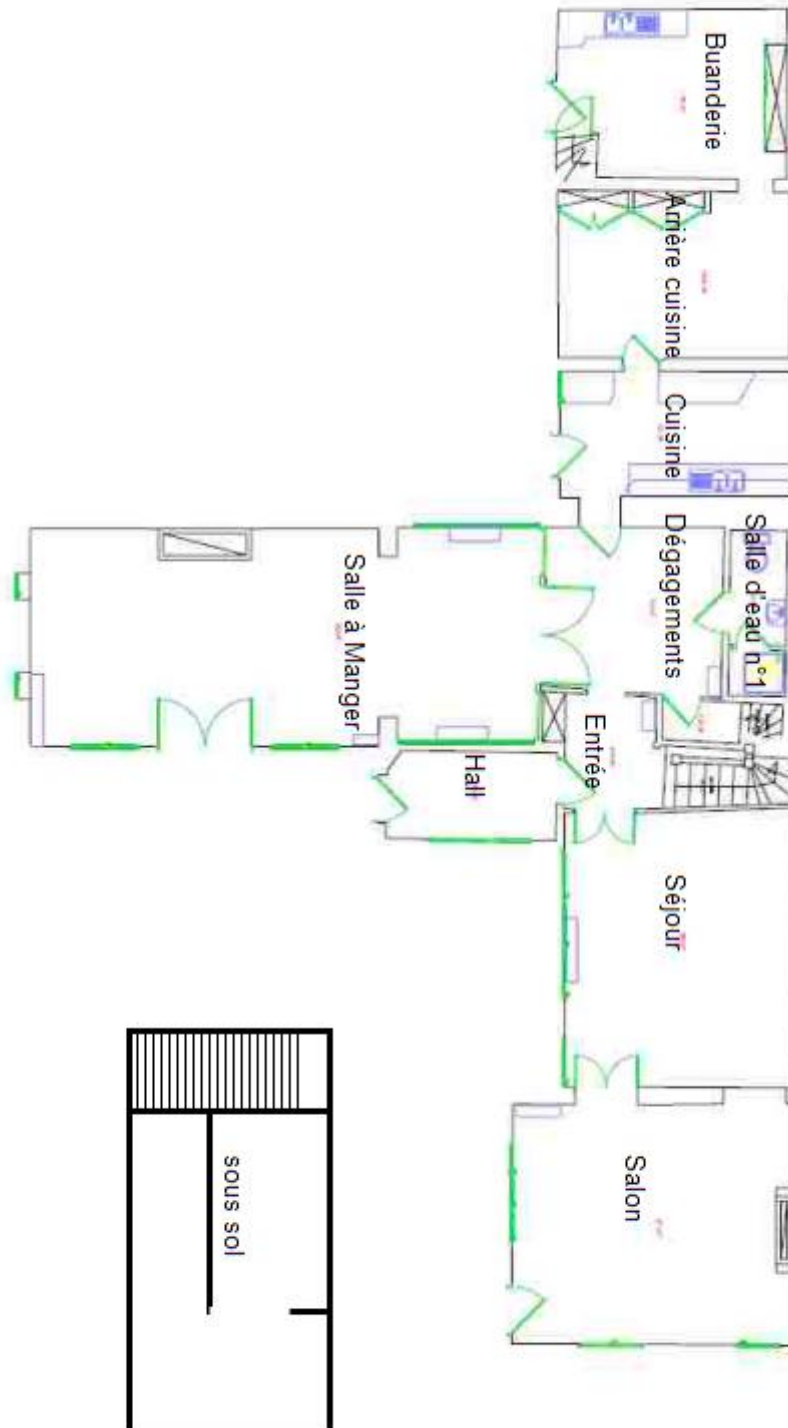
NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

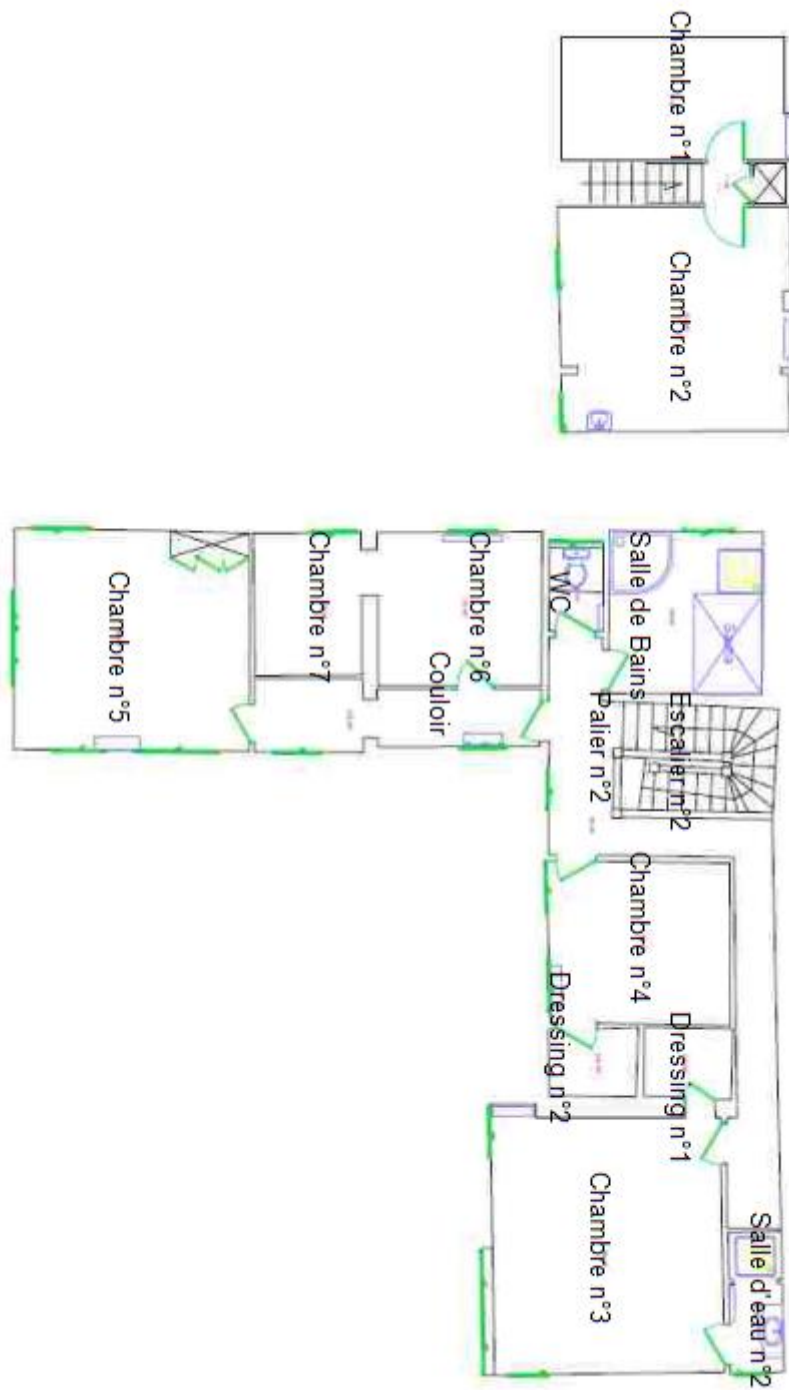
NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

DOCUMENTS ANNEXES

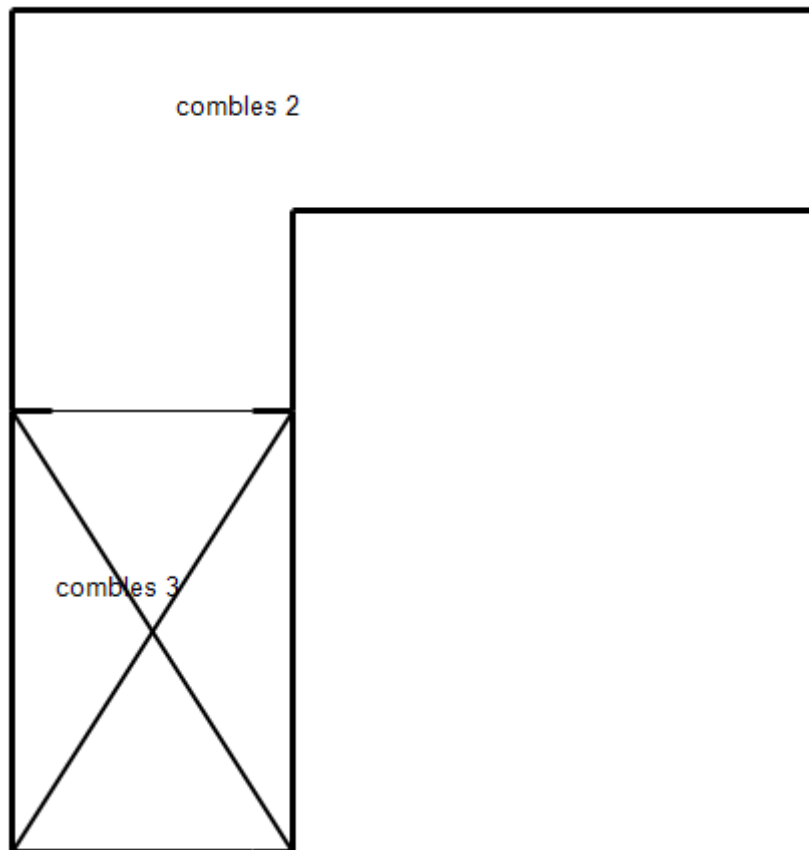
Croquis N°1



Croquis N°2



Croquis N°3



CERTIFICAT DE QUALIFICATION





**BUREAU
VERITAS**

SYNTHESE DES ATTESTATIONS RAPPORT N° 116421

Attestation d'assurance



Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882. APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.

4) Conseil en performance énergétique.

5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.

6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** **1 000 000 EUR**

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance** **1 000 000 EUR**

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 12 34 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne



MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

Autorisation ASN

REPUBLIQUE FRANCAISE



Division de Caen



Caen, le 15 juin 2017

N/REE: CODEP-CAE-2017-023888

Affaire suivie par : Laurent GAUVIN

Tél : 02 50 01 85 41

Fax : 02 50 01 85 08

Mel : Laurent.gauvin@asn.fr

**Monsieur le Directeur de région
BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Technoparc des Bocquets
110, allée Robert LEMASSON
76235 BOIS GUILLAUME**

OBJET : Autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins non médicales
Détection de plomb dans les peintures -
Autorisation de détenir et d'utiliser des radionucléides en sources scellées
Modification d'autorisation

Référence à rappeler dans toute correspondance : T760492

V/REE : Formulaire daté du 05/05/2017 et dossier correspondant

Monsieur,

Comme suite à votre demande rappelée en référence et en application de l'article L.1333-4 du code de la santé publique et de l'article L.592-20 du code de l'environnement, je vous prie de trouver, ci-joint, l'autorisation qui vous a été accordée par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Cette autorisation, non transférable, est valable jusqu'au 19/12/2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de division,



Jean-Claude ESTIENNE

Copie :

- IRSN/UES
- ASN/Division d'Orléans

www.asn.fr
10 Boulevard du Général Vanier • CS 60040 • 14006 CAEN cedex
Téléphone 02 50 01 85 00 • 02 50 01 85 08





**DECISION PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXERCER
UNE ACTIVITE NUCLEAIRE A DES FINS NON MEDICALES**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-4 et R. 1333-17 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-1 à R. 4451-144 ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L592-20 ;

Vu l'autorisation précédemment délivrée sous la référence CODEP-CAE-2016-049742;

Après examen de la demande présentée le 15/05/2017 par la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION (SASU, Siret : 790184675 01001) et cosignée par le chef d'établissement (formulaire daté du 05/05/2017) ;

DECIDE :

Article 1 : L'autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins non médicales est délivrée à la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION (SAS, Siret : 790184675 01001).

La société BUREAU VERITAS EXPLOITATION (SAS, Siret : 790184675 01001) est représentée par son directeur de région, signataire de la demande.

Cette autorisation permet au titulaire de **détenir et utiliser des radionucléides en sources scellées.**

Cette autorisation est accordée aux seules fins d'**analyse par fluorescence X pour recherche de plomb dans les peintures.**

Article 2 : L'exercice de l'activité nucléaire autorisée par la présente décision doit répondre aux caractéristiques et aux prescriptions mentionnées en annexes 1, 2 et 3 de la présente autorisation.

Article 3 : La réception des installations ne peut être prononcée par le titulaire qu'après la réalisation des contrôles initiaux prévus aux articles R. 1333-32 du code de la santé publique et R. 4451-29 du code du travail. Les non-conformités signalées lors de ces contrôles devront faire l'objet d'un suivi formalisé.

Tant que la réception des installations n'a pas été prononcée, la présente autorisation est limitée à :

- la détention des sources de rayonnements ionisants mentionnées dans la présente autorisation,
- l'utilisation des sources de rayonnements ionisants mentionnées dans la présente autorisation à la seule fin de réalisation des contrôles initiaux prévus aux articles R. 1333-32 du code de la santé publique et R. 4451-29 du code du travail.

Article 4 : La présente autorisation, enregistrée sous le numéro **T760492**, est référencée **CODEP-CAE-2017-023888**. Elle met fin à l'autorisation référencée CODEP-CAE-2016-049742.

Article 5 : Cette autorisation, non transférable, est valable jusqu'au **19/12/2021**.

10 boulevard du général Vanier • CS 60040 • 14006 CAEN cedex
Téléphone 02 50 01 85 00 • Fax 02 50 01 85 08

www.asn.fr

Elle peut être renouvelée sur demande adressée à l'Autorité de sûreté nucléaire au plus tard six mois avant sa date d'expiration.

Article 6 : Les conditions d'exercice de l'activité nucléaire doivent être conformes aux dispositions du code de la santé publique et du code du travail, ainsi qu'aux dispositions décrites dans le dossier de demande d'autorisation.

Dans le cas contraire, les dispositions pénales prévues par les articles L. 1337-5 et suivants du code de la santé publique définissent les sanctions auxquelles s'expose le contrevenant.

Article 7 : La présente décision sera notifiée au titulaire de l'autorisation.

Fait à Caen, le 21/06/2017.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation, le directeur général adjoint,**



Jean-Luc LACHAUME

Délai et voies de recours : La présente autorisation peut être déférée devant le Conseil d'Etat dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ANNEXE 1
PORTEE DE L'AUTORISATION

Détention et utilisation de sources radioactives scellées :

Sources radioactives scellées détenues et utilisées :

Les radionucléides suivants (contenus ou non dans des appareils) peuvent être détenus et utilisés dans les limites des activités mentionnées ci-dessous :

Radionucléide	Activité maximale détenue / utilisée	Nombre de sources détenues
<i>109Cd</i>	4440 MBq	3
<i>57Co</i>	740 MBq	4

L'activité maximale détenue inclut, outre les sources utilisées, celles en attente de reprise par le fournisseur et celles en attente d'emploi par le titulaire (notamment celles destinées au rechargement des appareils).

Ces sources radioactives scellées peuvent être détenues et utilisées aux seules fins de :

- Analyse par fluorescence X pour recherche de plomb dans les peintures

Lieu de détention et d'utilisation des sources radioactives scellées :

Le lieu de détention et d'utilisation des sources radioactives ou appareils en contenant est l'établissement mentionné ci-dessous :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Technoparc des Bocquets
110, allée Robert LEMASSON
76235 BOIS GUILLAUME

Les sources radioactives ou appareils en contenant peuvent également être détenus et utilisés dans les lieux ou types de lieux mentionnés ci-dessous :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
IMMEUBLE AMBASSADEUR
4, place Boston
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
29,30 rue de la Milletière
37074 TOURS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
1, rue de Micy
45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Chantier avec retour quotidien

Les utilisations en dehors des lieux ou types de lieux mentionnés ci-dessus sont interdites, sauf accord écrit préalable de l'Autorité de sûreté nucléaire.

ANNEXE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES

Inventaire des sources détenues

L'inventaire des sources radioactives et des appareils émettant des rayonnements ionisants détenus, établi au titre de l'article R. 1333-50 du code de la santé publique et de l'article R. 4451-38 du code du travail permet notamment de connaître à tout instant :

- les nombre et type d'appareils ou sources détenus et l'activité cumulée détenue, ceci en vue de démontrer la conformité aux prescriptions fixées en annexe 1 ;
- la localisation d'un appareil ou d'une source donnée.

Cet inventaire mentionne les références des enregistrements obtenus auprès de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

Formation du personnel

Le chef d'établissement s'assurera que les personnes amenées à manipuler les sources radioactives, les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et/ou accélérateurs de particules, ont été préalablement formées à ces manipulations, qu'elles sont le cas échéant titulaires des diplômes requis, et qu'elles ont connaissance des dispositions :

- destinées au respect de la présente autorisation,
- visant à assurer leur radioprotection et celle des personnes présentes à proximité,
- à prendre en cas de situation anormale.

Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité sont vérifiées par la personne compétente en radioprotection et doivent être affichées dans tous les lieux où sont détenus ou utilisés les sources radioactives, appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et/ou accélérateurs de particules. Ces consignes sont mises à jour autant que de besoin.

Lorsque les sources ou les appareils sont détenus ou utilisés en dehors de l'établissement demandeur (sous couvert de la présente autorisation, dès lors que l'annexe 1 de celle-ci mentionne cette possibilité), des consignes de sécurité intégrant les spécificités associées seront disponibles sur les lieux en question.

Rapport de contrôle

Toute non conformité mise en évidence lors des contrôles de radioprotection prévus par le code de la santé publique et le code du travail fait l'objet d'un traitement formalisé (correction, date de réalisation de la mesure associée).

Ces contrôles relèvent de la responsabilité du titulaire de la présente autorisation.

Pour la réalisation des contrôles techniques de radioprotection internes, la personne compétente en radioprotection du titulaire peut s'appuyer sur le concours de personnes dûment autorisées pour les opérations envisagées (PCR de l'entreprise utilisatrice, organisme agréé, IRSN).

Utilisation sur chantier

Lorsque des sources ou appareils en contenant sont stockés hors des établissements mentionnés dans la présente autorisation, un contrôle de réception du local de stockage sera établi préalablement au stockage. Les résultats de ce contrôle seront consignés dans un rapport.

Événements significatifs en radioprotection

Tout événement significatif en radioprotection (tel que défini dans le *guide relatif aux modalités de déclaration et à la codification des critères relatifs aux événements significatifs dans le domaine de la radioprotection hors installations nucléaires de base et transports de matières radioactives* et le *guide relatif aux modalités de déclaration et à la codification des critères relatifs aux événements significatifs impliquant la sûreté, la radioprotection ou l'environnement applicable aux installations nucléaires de base et au transport de matières radioactives, disponibles notamment sur le site Internet de l'ASN*) doit faire l'objet d'une déclaration dans les conditions définies dans lesdits guides.

Les événements qui n'entrent pas dans le champ des critères de déclaration sont recensés et analysés par le responsable de l'activité.

En cas de situation d'urgence, l'ASN peut être contactée (24h/24) au numéro vert suivant : 0800.804.135.

Autres réglementations applicables

La présente autorisation ne dispense pas son titulaire de se conformer aux dispositions des autres réglementations applicables.

ANNEXE 3
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES APPLICABLES

**PRESCRIPTIONS PARTICULIERES APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA
DETENTION ET DE L'UTILISATION DES SOURCES RADIOACTIVES**

Dispositions relatives aux appareils contenant une (des) source(s) radioactive(s)

Les appareils émettant des rayonnements ionisants sont utilisés et entretenus conformément aux instructions du fabricant.

Ils sont maintenus en bon état de fonctionnement. Est interdite toute modification de l'appareil qui conduirait à dégrader les caractéristiques en matière de radioprotection. En particulier, l'altération des dispositifs de sécurité ou toute modification compromettant leur efficacité est interdite.

Tout appareil présentant une défectuosité est clairement identifié. Son utilisation est suspendue jusqu'à ce que la réparation correspondante ait été effectuée et que son bon fonctionnement ait été vérifié.

Dans le cas où le traitement de la défectuosité et la vérification du bon fonctionnement sont prévus par la notice du fabricant, ces opérations peuvent être effectuées sous couvert de la présente autorisation.

La défectuosité et sa réparation sont consignées dans un registre présentant :

- les références de l'appareil concerné,
- la date de découverte de la défectuosité,
- une description de la défectuosité, des réparations effectuées, l'identification de l'entreprise/organisme qui les a accomplies,
- la date de vérification du bon fonctionnement de l'appareil, et l'identification de l'entreprise/organisme qui l'a réalisée.

Sauf mention contraire en annexe 1 de la présente décision, les opérations de chargement et déchargement de source dans les appareils ne peuvent être réalisées par le titulaire et nécessitent de recourir à une entreprise bénéficiant d'une autorisation pour ces opérations délivrée en application de l'article L. 1333-4 du code de la santé publique.

Dispositions relatives aux appareils portatifs contenant une (des) source(s) radioactive(s)

Les appareils doivent indiquer de façon bien visible et permanente, la présence de substances radioactives, la nature et l'activité des radionucléides incorporés ainsi que la date à laquelle l'activité a été mesurée.

L'appareil ne peut être déplacé ou stocké que lorsque le dispositif d'obturation est en position fermée, et bloqué par le dispositif de sécurité.

Prêt de sources radioactives ou d'appareils en contenant

Les dispositions énoncées ci-dessous ne s'appliquent pas aux transferts d'appareils liés à leur entretien, à leur réparation, au chargement ou déchargement de leur source radioactive.

Le prêt de sources radioactives (ou d'appareils en contenant) dont la durée prévue n'excède pas 31 jours est possible sous réserve :

- du respect de l'article R. 1333-46 du code de la santé publique,
- qu'une convention, cosignée par les deux parties, soit établie préalablement au prêt. Cette convention précise a minima les références des autorisations de détention et d'utilisation, les modalités de radioprotection liées à la détention et l'utilisation des sources radioactives et appareils prêtés.

En outre, les prêts de sources radioactives (ou d'appareils en contenant) dont la durée prévue excède 31 jours font l'objet d'une déclaration à l'IRSN. Cette déclaration précise la nature du prêt, sa durée prévue ainsi que les coordonnées des deux parties. En tout état de cause, la durée du prêt n'excède pas 6 mois.

Reprise des sources radioactives scellées et certificat de source

Le titulaire veillera à conserver le certificat de source associé à chaque source radioactive scellée qu'il détient (certificat mentionnant l'éventuelle conformité aux normes internationales et françaises pertinentes).

Lors de l'acquisition de sources scellées auprès d'un fournisseur, le titulaire veillera à ce que les conditions de reprise de ces sources (en fin d'utilisation ou lorsqu'elles deviendront périmées) par celui-ci soient précisées et formalisées dans un document dont un exemplaire est conservé par le titulaire.

Signalisation, affichage :

Toutes les informations prescrites ci-dessous :

- doivent être facilement visibles et lisibles de façon durable ;
- doivent pouvoir être exposées aux intempéries sans dégradation notable.

Appareils contenant des sources :

Les informations suivantes sont indiquées sur la surface externe de l'appareil ou sur une plaque inamovible fixée sur l'appareil :

- a) un trèfle radioactif conforme aux dispositions fixées à l'annexe de l'arrêté du 4 novembre 1993;
- b) la référence (référence catalogue fournisseur et/ou fabricant) de l'appareil,
- c) le numéro de série de l'appareil,

complétées, pour chacune des sources radioactives présentes dans l'appareil par :

- d) la nature du radionucléide,
- e) l'activité de la source (en Bq) et la date à laquelle l'activité a été mesurée,
- f) le numéro de série de la source.

Importation/exportation de sources radioactives ou appareils en contenant

Sauf mention contraire à l'article 1 de la présente décision, l'importation et l'exportation de sources radioactives ou d'appareils en contenant sont interdites.

L'interdiction d'exportation ne s'applique pas dans le cas de la reprise par un fabricant ou fournisseur étranger de sources radioactives scellées périmées ou en fin d'usage.

Dans le cadre de l'activité de détection de plomb dans les peintures

Les appareils portatifs contenant une source radioactive destinée à la détection de plomb dans les peintures sont maintenus en permanence sous la surveillance de leur utilisateur. Lorsqu'ils ne sont pas ou ne vont pas immédiatement être utilisés, ils sont stockés dans un coffre-fort dont la résistance au feu est supérieure ou égale à deux heures (scellé aux infrastructures s'il est aisément transportable) ou, à défaut, dans des conditions de sécurité équivalentes.

Les appareils pourront être utilisés uniquement dans le cadre de la lutte contre le saturnisme conformément aux recommandations et préconisations définies par les pouvoirs publics dans le cadre de cette action de santé publique.

Certification



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 3686 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BARRE Nicolas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 05 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 26/04/2020 - Date d'expiration : 27/04/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 26/04/2020 - Date d'expiration : 27/04/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/11/2020 - Date d'expiration : 25/11/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 18/03/2020 - Date d'expiration : 17/03/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 26/11/2020 - Date d'expiration : 25/11/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/04/2020 - Date d'expiration : 02/04/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 09/12/2020.

Arrêté du 21 novembre 2016 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des contrats de type d'expertise ou plomb, des diagnostics du type d'inspection par le plomb des parties ou des parties après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 20 juillet 2016 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des missions d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant du plomb, et d'évaluation visual après travaux dans les logements bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 novembre 2017 relatif aux compétences des personnes physiques opérant de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant du plomb, et d'évaluation visual après travaux, dans les logements bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2016 définit les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant de repérage et de diagnostic amiante dans les logements bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 01 octobre 2016 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 10 octobre 2016 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'estimation de prix en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2017 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 12 juillet 2016 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définit les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 12 rev01